



La méthode Bouquet pour évaluer les services rendus par les ateliers de volailles plein-air

Résumé

En élevage avicole plein-air, l'aménagement des parcours est raisonné en premier lieu pour apporter du confort aux volailles. Toutefois, d'autres services peuvent être apportés, comme l'amélioration du revenu, le lien avec le territoire ou encore le stockage de carbone et le maintien de la biodiversité. Ces services nécessitent d'être explicités et mesurés afin de mieux les prendre en compte, et ainsi mieux raisonner l'aménagement et la gestion des parcours.

Développée par un groupe d'experts, la méthode d'évaluation des services, dite méthode Bouquet, construite pour un atelier avec parcours, a été discutée et ajustée avec des représentants de ses utilisateurs potentiels (éleveurs, techniciens, conseillers...) dans trois bassins de productions avicoles (Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest). 29 indicateurs et 13 services répartis en 5 catégories ont été définis. L'évaluation se déroule en trois phases sur une demi-journée : travail cartographique à partir d'une photo aérienne du site, entretien avec l'éleveur et relevés sur le parcours étudié. Les données sont ensuite saisies dans un calculateur qui attribue un score à chaque service et permet une représentation globale des résultats par catégorie de services. L'analyse de ces résultats permet à l'éleveur de porter un regard réflexif sur la gestion et l'aménagement des parcours, d'instaurer un dialogue entre l'éleveur et ses conseillers, et de discuter d'un plan d'action approprié en fonction des contraintes et aspirations de l'éleveur.

1. Contexte

Les productions avicoles plein-air tirent leur croissance du renforcement des attentes sociétales en matière de bien-être animal, de naturalité et d'ancrage territorial (Delanoue et al., 2017 ; Dumont et al., 2017). Toutefois, la place du parcours dans l'atelier de production doit être mieux prise en compte, car celui-ci est parfois perçu comme une contrainte liée à des réglementations ou cahiers des charges plutôt que comme un levier des performances de l'atelier. Des progrès restent à faire pour la mise en œuvre de pratiques agroécologiques et ce, pour des situations très variées, car chaque parcours doit être considéré comme un cas particulier (surface, contexte pédoclimatique, type de production, orientation, objectifs de l'éleveur...). Le parcours peut pourtant apporter, au-delà d'un revenu, d'autres bénéfices associés à diverses fonctions ayant une utilité pour différentes catégories de parties prenantes (l'éleveur, le voisinage voire la société dans son ensemble, le consommateur ; Guémené et al., 2009). Plusieurs types d'aménagement existent, des plus simples (couvert herbacé uniquement) aux plus complexes, associant par exemple des haies brise-vent, des buissons, des couverts végétaux multi-espèces et des arbres (Lubac et al., 2014). L'aménagement d'un parcours de volailles doit être adapté aux objectifs propres de

l'éleveur, à son temps disponible, au contexte pédoclimatique de l'atelier et doit offrir aux volailles un environnement propice à leur confort et à l'expression de leurs comportements spécifiques.

C'est pourquoi, il est apparu nécessaire de doter les acteurs des filières avicoles d'une grille de lecture des différents services rendus par les parcours. Elle pourra servir de support d'échanges entre l'éleveur et ses différents interlocuteurs (issus ou non de la filière avicole) et orientera ainsi l'éleveur vers un plan d'aménagement et de gestion cohérent avec ses attentes et ambitions. Cette grille de lecture est assortie d'indicateurs simples à comprendre et faciles à mesurer. A terme, ce travail servira à la fois de réflexion sur les pratiques et les aménagements à mettre en place mais aussi de support de sensibilisation pour raisonner l'aménagement et la gestion des parcours de manière agroécologique, à l'échelle de l'atelier d'élevage voire de l'exploitation, et ainsi faire prendre conscience aux éleveurs et aux acteurs du territoire des services rendus par l'atelier avec parcours.

Le présent article a pour objectif de présenter la démarche adoptée pour la conception de la méthode Bouquet permettant l'évaluation des services rendus par les ateliers de volailles avec parcours.

2. Matériel et méthode

Le travail s'est appuyé sur un groupe-projet (monté dans le cadre du projet multipartenarial « Bouquet » de 3 ans ½, 2017-2020, financé par les fonds CasDAR) constitué d'experts spécialisés dans différents domaines (zootechnie, économie, environnement, biodiversité, agroforesterie, analyse multicritère...).

2.1 Définition du cadre conceptuel : identification des services composant la grille

En préalable à la construction de la grille, plusieurs aspects ont été définis conjointement par le groupe d'experts :

- Qu'est-ce qu'un service rendu par l'atelier avec parcours ?
- Quelles sont les modalités d'utilisation de la grille ?

Pour répondre à ces questions, un état de l'art a été réalisé afin de bien connaître les différents cadres conceptuels et travaux de recherche portant sur les services écosystémiques et, plus précisément, ceux rendus par l'agriculture et l'élevage (Méda *et al.*, 2019). Dans un second temps, le groupe d'experts a sélectionné des grandes catégories de services et pour chacune, identifié les services qu'elles regroupent.

2.2 Validation du cadre conceptuel par des professionnels

La grille de catégories de services et de services a ensuite été partagée avec les acteurs de terrain pour juger de sa compréhension et de son acceptation. Ces acteurs comprenaient des éleveurs (ayant aménagé leurs parcours ou non), des acteurs techniques (techniciens de groupements, conseillers des Chambres d'Agriculture), des représentants d'Organismes de Défense et de Gestion détenteurs des cahiers des charges Label Rouge (ODG) et des agroforestiers, venant de trois régions productrices (Bretagne et Pays-de-la-Loire, Nouvelle Aquitaine ; Auvergne – Rhône-Alpes). Deux cycles de réunions ont eu lieu par région au cours de la construction de la méthode Bouquet : la première sur les catégories de services et services et la seconde sur les méthodes et outils d'évaluation. La grille a ainsi été adaptée pour tenir compte des retours formulés lors de ces discussions.

Enfin, une réunion nationale avec un groupe multi-acteurs (Comité national pour la promotion de l'œuf, Institut national de l'origine et de la qualité, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, WELFARM, World wildlife fund, Confédération paysanne) a été organisée pendant la phase de conception de la méthode, pour informer et

échanger sur les choix de services effectués par la profession, les institutions et la société civile.

2.3 Choix des indicateurs et tests de la méthode

Un fois le cadre conceptuel déterminé, cinq groupes thématiques (économie, social, environnement, biodiversité et bien-être animal), constitués à partir du groupe d'experts en fonction des compétences de chacun, ont déterminé les indicateurs permettant de mesurer les différents services. Plusieurs indicateurs ont pu être proposés pour appréhender un même service. Une première série de tests a été effectuée en lycées agricoles et stations expérimentales (16 parcours évalués) en filière poulets de chair, pondeuses et palmipèdes à foie gras pour évaluer la faisabilité et les contraintes liées aux protocoles de mesure des indicateurs et proposer des évolutions.

Une seconde phase de tests a concerné 21 fermes commerciales. Ces fermes ont été sélectionnées pour leur diversité en termes d'espèces, de zones géographiques, de productions secondaires et d'aménagements, afin de valider la généricité de la méthode et finaliser la méthodologie d'évaluation des services.

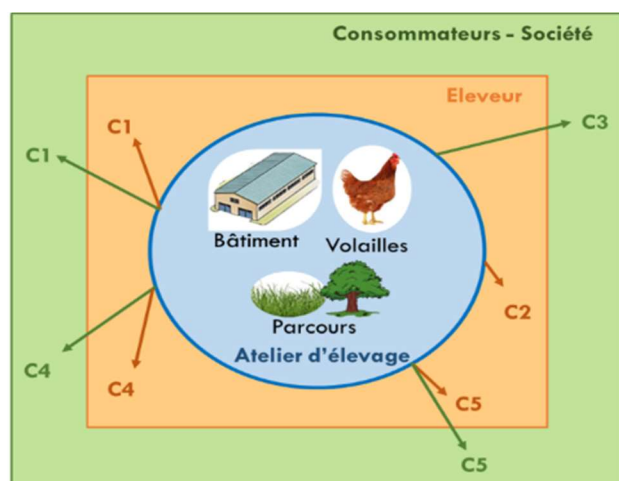
2.4 Scoring et pondération

Les valeurs des indicateurs ont chacune été transformées en score sur une échelle allant de 0 à 5 permettant ainsi de donner un score à chaque service et catégorie de services. Afin de rendre compte de la prépondérance de certains indicateurs et services par rapport à d'autres, une pondération a été déterminée. La pondération des indicateurs au sein d'un même service a été effectuée en sollicitant les groupes d'experts thématiques (13 personnes). La pondération des services au sein d'une même catégorie de services s'est appuyée sur les retours et avis des groupes régionaux de professionnels (20 personnes).

3. Résultats et discussion

3.1 Définition du « service » et modalités d'utilisation de la grille

Un service est défini comme une contribution positive, de nature matérielle (e.g. produire des protéines animales) ou immatérielle (e.g. offrir un paysage esthétique) fournie par l'atelier avec parcours à l'éleveur et/ou aux consommateurs, et/ou à la société. Le périmètre du système considéré est celui de l'atelier d'élevage avec parcours (Figure 1).



C1 : Production de ressources et de valeur; C2 : Qualité de vie de l'éleveur ; C3 : Relations élevage-consommateurs-citoyens; C4 : Intégration territoriale ; C5 : Qualité environnementale

Figure 1 : Représentation schématique des 5 catégories de services rendus par un atelier de volailles avec parcours pour trois catégories de bénéficiaires.

Le cahier des charges de la méthode Bouquet exigeait :

- D'évaluer les services rendus par les ateliers avicoles avec parcours
- De pouvoir être conduite sur une demi-journée sans frais (d'analyses ou d'achat de matériel spécifique)
- De pouvoir sensibiliser l'ensemble des acteurs d'un territoire des services rendus par l'atelier avec parcours

Tableau 2 : Grille des 5 catégories de services (C1 à C5) et des 13 services (S1 à S13) rendus par un atelier de volailles avec parcours pour trois catégories de bénéficiaires (Eleveur, Consommateurs et Société)

Catégories de services		Services rendus		Bénéficiaire		
N°	Nom	N°	Nom	Eleveur	Consommateur	Société
C1	Production de ressources et de valeur	S1	Production d'un revenu et/ou constitution d'un patrimoine	X		
		S2	Approvisionnement en produits agricoles et en énergies renouvelables		X	X
C2	Qualité de vie de l'éleveur	S3	Conditions et cadre de travail et de vie	X		
		S4	Appréciation du métier	X		
C3	Relations élevage-consommateurs-citoyens	S5	Réponses aux attentes des consommateurs et des citoyens		X	X
		S6	Interactions avec les consommateurs et la société		X	X
C4	Intégration territoriale	S7	Emplois locaux			X
		S8	Esthétisme du paysage	X	X	X
		S9	Identité territoriale		X	X
C5	Qualité environnementale	S10	Recyclage des nutriments	X		X
		S11	Atténuation du changement climatique			X
		S12	Pollinisation	X		X
		S13	Préservation de la biodiversité et connectivité des milieux			X

pour raisonner l'aménagement et la gestion des parcours de manière agroécologique

3.2 Cadre conceptuel de la grille et indicateurs retenus

Cinq catégories de services (C1 à C5) et 13 services ont été définis par le groupe d'experts (Tableau 1) et validés par les acteurs de terrain (éleveurs, conseillers, représentants d'ODG et agroforestiers).

Les tests en stations expérimentales et fermes commerciales ont permis la sélection de 29 indicateurs. Ils ont également validé la faisabilité des protocoles et méthodologies de recueil des données nécessaires au calcul des indicateurs.

La méthode conjugue des indicateurs de moyens (ex : présence et répartition sur le parcours d'éléments de protection contre le vent et le soleil), des indicateurs d'état (état du couvert végétal du parcours), des indicateurs de performances quantitatifs (ex : revenu ou production agricole) et des indicateurs subjectifs (appréciation du cadre de travail et du métier). Elle comporte aussi des indicateurs composites (nombre d'heures travaillées par an associées à un ressenti en termes de pénibilité physique et psychique).

3.2.1 Production de ressources et de valeur (C1)

Un parcours aménagé peut constituer une source de diversification pour l'éleveur, par la production de bois d'œuvre, de bois énergie, de miel, d'énergie photovoltaïque, de fruits ou de céréales (Bijja *et al.* 2017). Il est à noter que la mise en place de ces productions devra respecter la réglementation sur la biosécurité en vigueur, applicable en élevages de volailles. Les produits de la taille des haies et des arbres peuvent aussi représenter une source de combustible intéressante pour le chauffage, sous forme de plaquettes ou de granulés (Prom'haies, 2006). De plus, l'implantation d'essences locales recherchées dans les domaines de l'ébénisterie et de la menuiserie, peuvent constituer un investissement à moyen-long terme intéressant économiquement (Ministère de l'agriculture, 2012).

La prise en compte des productions de protéines animales, des productions secondaires et de la valeur du patrimoine forestier permettent ainsi d'obtenir des scores pour les deux services, le premier relatif au revenu de l'éleveur (*Production d'un revenu et/ou constitution d'un patrimoine*), le second au tonnage de produits approvisionnant le territoire (*Approvisionnement en produits agricoles et en énergies renouvelables*).

3.2.2 Qualité de vie de l'éleveur (C2)

Un parcours bien aménagé peut constituer une source de satisfaction et de bien-être non négligeable pour l'éleveur, (Bonaudo *et al.*, 2009). Par ailleurs, ces éléments sont aussi à mettre en perspective avec l'investissement en temps nécessaire et la pénibilité pouvant être ressentie par l'éleveur pour aménager, entretenir, protéger et/ou valoriser son parcours, au regard de ses objectifs propres, de ses attentes et du contexte plus général de son site de production.

La qualité de vie de l'éleveur est un concept "personne-dépendante". Afin de standardiser la mesure des services, deux notions ont été considérées : l'amélioration des *Conditions de travail et de vie* ainsi que *L'Appréciation du métier par l'éleveur* lui-même. Pour ce faire, des questions sont posées à l'éleveur afin d'estimer la contribution du parcours à l'appréciation de son cadre de travail et de son métier (selon une échelle de perception). Aussi, la comptabilisation de son nombre d'heures travaillées par an sur son parcours, associée à son ressenti en termes de pénibilité physique et psychique (échelle de 0 à 5, non pénible à très pénible) pour chaque tâche exécutée, permettent d'établir un score global de qualité de vie.

3.2.3 Relations élevage-consommateurs-citoyens (C3)

Les citoyens portent une considération croissante à leur alimentation. On observe ainsi l'émergence de préoccupations et de questionnements autour de l'éthique animale, dont le bien-être animal représente l'une des thématiques sociétales majeures.

A ce titre, l'aménagement des parcours, par la création de points d'ombrage, d'éléments brise-vent et de couverture du sol, peut contribuer à renforcer la sécurisation et le confort des animaux au sein de l'espace ouvert du parcours, leur possibilité d'exploration ainsi que l'expression de leurs comportements spécifiques, figurant comme des déterminants positifs du bien-être animal (Lubac *et al.*, 2003 ; Germain *et al.*, 2014). Dans la méthode Bouquet, ces éléments sont évalués en fonction de la présence et de la répartition sur le parcours d'éléments de protection contre le vent et le soleil ainsi que par les niveaux d'exploration des animaux, estimés au regard de l'état du couvert végétal du parcours.

L'aménagement d'un parcours peut aussi jouer un rôle dans l'acte d'achat des consommateurs, par la mise en valeur de la « naturalité » du produit (Blondeau, 2001). A ce titre, les signes officiels de l'origine et de la qualité (AOP/AOC, IGP, Agriculture Biologique, Label Rouge) sont plébiscités (Joseph et Marmier, 2018 ; Michel, 2018) et induisent dans les cahiers des charges volailles, l'accès à un parcours, dont l'aménagement doit être pris en compte. Dans la méthode Bouquet, ces éléments sont estimés par la quantification du nombre de SIQO issus du parcours ainsi que des mentions valorisantes pour la production de bois, pouvant apporter une plus-value au parcours (service « *Réponses aux attentes des consommateurs* »).

Via le parcours, le système de production est rendu visible aux consommateurs et citoyens. De plus, il peut servir de vecteur de sensibilisation et de partage autour de l'élevage et ce, d'autant plus lorsque le producteur est inscrit dans des démarches d'accueil sur son exploitation comme « Bienvenue à la ferme », « Tous à la ferme » et/ou qu'il réalise des actions de communication auprès du grand public (visites d'écoles, ventes directes, marchés, foires, ferme ouverte, vente à la ferme, réseaux sociaux...). Dans la méthode Bouquet (service *Interactions avec les consommateurs et la société*), ces éléments sont évalués via un questionnaire adressé aux producteurs, afin de déterminer leur niveau d'interactions autour du parcours, avec les consommateurs et les citoyens.

3.2.4 Intégration territoriale (C4)

Le parcours accroît la visibilité d'un atelier de volailles. Il a donc un rôle territorial mais aussi socio-économique particulier.

L'aménagement d'un parcours peut jouer un rôle sur la dynamique d'emplois directs et/ou indirects à échelle locale. En effet, en plus des emplois directement associés à la production avicole sensu stricto (œuf, viande), des emplois supplémentaires sur l'atelier peuvent être générés via les aménagements du parcours : conseil agroforesterie, plantations et entretien, récolte de fruits, etc.. ((Ruetsch, 2015). Dans la méthode Bouquet, le service *Emplois locaux* est évalué par la comptabilisation du temps de travail effectif sur le parcours, réalisé par l'éleveur, ses associés et/ou tout autre(s) personne(s) intervenant sur le site.

Par ailleurs, le parcours peut aussi remplir un rôle esthétique à l'échelle du paysage, en permettant une intégration du bâtiment avicole à son environnement grâce à la présence d'arbres aux alentours, la diversité des strates arborées présentes sur le parcours ou encore la continuité avec des espaces naturels présents à proximité. La contribution esthétique est complexe à objectiver. La méthode Bouquet (service *Esthétisme du paysage*) se base sur le taux de couverture du sol du parcours (prairie et éléments arborés) pour évaluer l'esthétisme du paysage.

Enfin, l'élevage plein air peut contribuer à une identité collective à l'échelle d'un territoire, dont les indications géographiques (AOP/AOC et IGP) ou l'Agriculture Biologique peuvent représenter des marqueurs (*Identité territoriale*). L'Agriculture Biologique du fait du lien au sol via l'alimentation (20 % du tonnage annuel d'aliment consommé par les animaux doit-être produit sur la ferme ou à défaut en coopération avec d'autres fermes biologiques ou des opérateurs économiques de la région administrative, ou à défaut, du territoire national, *Règlement d'exécution No 505/2012*.)

3.2.5 Qualité environnementale (C5)

En ce qui concerne le *Recyclage des nutriments*, l'aménagement du parcours peut contribuer à réduire le risque de pollution des eaux superficielles et souterraines. L'implantation d'arbustes, d'arbres ou de couverts végétaux résistants au tassement ou à fort pouvoir « couvrant », permet le recyclage des éléments, en limitant les phénomènes de ruissellement et de lixiviation hors de la parcelle (Robin et al., 2002). Ce service est évalué à l'aide de plusieurs indicateurs qualifiant le risque de pollution des eaux (pluviométrie, texture du sol, engorgement, pente) et les aménagements permettant de le limiter (couverture végétale, occupation du sol, et aménagements en bordure de parcours).

Le maintien d'un parcours arboré et herbeux permet le stockage du carbone (Méda et al. (2012) ont estimé qu'un parcours herbeux stockait environ 1,2 tonne de carbone

par hectare et par an). Le parcours pourrait donc représenter un réel atout dans l'*Atténuation du changement climatique* (cf. initiative 4 pour 1000, MAAF 2017), d'autant plus si des arbres ou des haies sont également présents. La méthode pour estimer le stockage carbone prend en compte les éléments arborés et le couvert végétal herbacé, ainsi que la capacité à stocker ou déstocker l'année n+1 en fonction des pratiques de l'éleveur.

Concernant la *Pollinisation* et la *Préservation de la biodiversité et de la connectivité des milieux*, un aménagement adéquat (haies, arbres, couverts végétaux ou autre) peut assurer un rôle de refuge, de nourriture, de corridor de déplacement, d'habitat ou de lieux de reproduction pour certaines espèces dont les pollinisateurs (Potts et al., 2016). L'évaluation prend en compte les arthropodes volants, pour la biodiversité animale, les essences et espèces prairiales dont celles à haut potentiel mellifère, pour la biodiversité végétale, ainsi que les habitats en calculant les surfaces d'intérêt écologique (SIE) présentes sur le parcours (MAAF, 2021).

3.3 Déroulé d'une évaluation

Afin de récolter les données permettant d'évaluer les différents services, l'évaluation se déroule en 3 étapes :

- Cartographie du parcours. Cette première étape est réalisée grâce à une photographie aérienne du site d'élevage via le site Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/>). Elle permet d'identifier et de mesurer les différentes zones du parcours (sortie de trappe, milieu de parcours et fond de parcours), de quantifier les SIE, la pente et les éléments en bordure de parcours.
- Entretien avec l'éleveur. Sur site, un questionnaire est soumis à l'éleveur. Il permet de récolter les données technico-économiques de l'atelier étudié, le temps et la pénibilité associés aux travaux sur le parcours, la perception du parcours par l'éleveur et les interactions avec le consommateur-citoyen.
- Relevés sur le parcours. Cette étape comprend l'identification des essences et du potentiel des arbres et des haies pour leur valorisation en bois énergie, bois d'œuvre ou piquets, l'évaluation de la capacité mellifère de la prairie, le comptage d'arthropodes volants le long d'un transect et la qualification de l'occupation du sol.

Les données sont ensuite saisies dans un calculateur Excel qui attribue un score, d'une valeur comprise entre 0 et 5, à l'ensemble des indicateurs, services et catégories de services. Ceux-ci sont agrégés par catégorie de

service. Un encart est disponible pour que l'utilisateur puisse inscrire des préconisations (Figure 2).

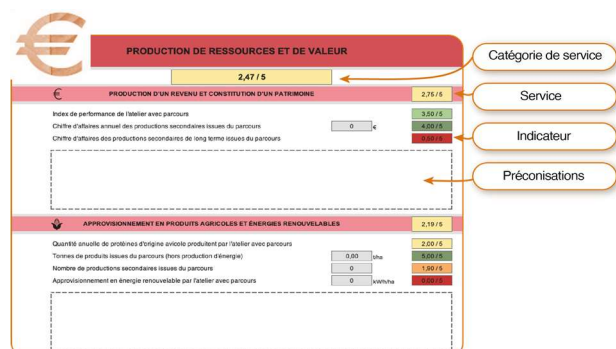


Figure 2 : Représentation des résultats sur la catégorie de services Production et de valeur

Enfin, un récapitulatif des scores des cinq catégories de services et une représentation sous forme de radar sont disponibles pour avoir une vision globale de l'évaluation.

3.4 Exemple

Prenons pour exemple un atelier de production de poulets de chair en agriculture biologique, situé au cœur des Deux-Sèvres. Le bâtiment de 480 m² est ouvert sur un parcours aménagé de 2,7 hectares. Une partie du parcours est arborée avec des frênes âgés de plus de 20 ans et une seconde comprend des alignements d'arbres fruitiers, plantés en 2016 avec, en inter-rangs, une production de maïs. Le parcours est bordé d'une haie périphérique, notamment en opposition au vent dominant et présente aussi une haie centrale (Figure 3).

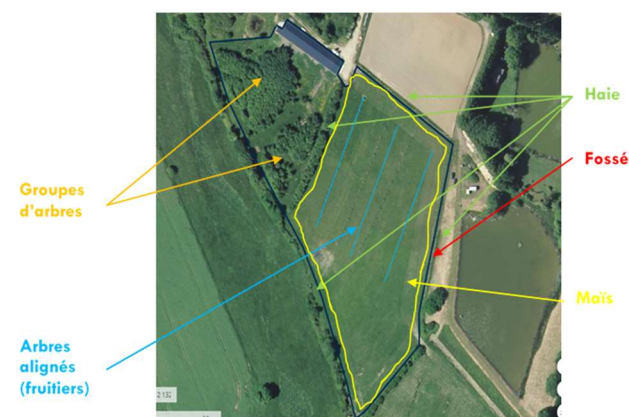


Figure 3 : Photo aérienne et composition du parcours

- Production de ressources et de valeurs :

En plus de sa production de volailles de chair, l'éleveur produit du maïs ainsi que du bois énergie sur son parcours, pour un chiffre d'affaires avoisinant les 800€ /ha/an. Les fruitiers, quant à eux, ne sont pas encore productifs.

- Qualité de vie de l'éleveur :

L'éleveur apprécie de travailler sur son parcours, qu'il considère comme un atout considérable pour son cadre de

travail. Il affectionne particulièrement la conduite et l'entretien de ses arbres. Il considère son travail comme peu contraignant et celui-ci est estimé à 78h/ha/an.

- Relation éleveurs-consommateurs-citoyens

La conception de son parcours permet de protéger les volailles du vent (présence de haies en opposition au vent dominant) et du soleil (présence de points d'ombrage dispersés). Les aménagements réalisés, même s'ils ne sont pas tous encore arrivés à maturité, ont été conçus de façon à favoriser au maximum la prospection du parcours par les volailles. En outre, l'éleveur est très proactif dans sa communication avec les consommateurs au sujet de sa production. Pour lui, le parcours est un bon moyen de sensibilisation.

- Intégration territoriale

L'élevage est certifié « Agriculture biologique ». Ce label officiel impose un « lien au sol » à l'alimentation utilisée, ce qui peut être une source d'intégration territoriale. En outre, l'éleveur est extrêmement investi au sein de son territoire. Il anime notamment un espace de vente partagée (magasin de producteurs à proximité de son exploitation).

- Qualité environnementale

La culture de maïs sur le parcours exporte du carbone mais la perte de matière organique dans le sol est complètement compensée par l'importante présence d'arbres et de haies sur le site. Le parcours présente toutefois d'importants déficits en ce qui concerne les espèces pollinisatrices et mellifères présentes.

- Bilan :

Le radar généré par l'outil pour cet élevage (Figure 4), permet d'obtenir une vision globale des contributions générées par cet atelier de production. Un état des lieux synthétique a ainsi été réalisé, pouvant servir de support de réflexion pour l'éleveur. Notons que l'objectif n'est pas forcément d'obtenir des notes maximales dans chacun des services mais plutôt de témoigner de la diversité des services générés par un atelier de production avec parcours et ainsi, de raisonner les pratiques et aménagements en fonction de ceux que l'éleveur souhaite prioriser. Il s'agit ici d'aider à s'engager dans une démarche de progrès ciblée et en adéquation avec les objectifs et contraintes propres de l'éleveur.

Dans cet exemple, l'éleveur a pour ambition de mettre en place des ombrières photovoltaïques sur son parcours. Cet état des lieux lui a permis d'avoir une vision plus globale des contributions générées par son parcours en amont des modifications envisagées. Il a pour objectif de réaliser la méthode Bouquet régulièrement pour suivre l'évolution des

services rendus par son parcours, au regard des nouvelles installations réalisées. Son but est de pouvoir acquérir des données pour appréhender de façon plus concrète les contributions pouvant être apportées par l'aménagement de son parcours et témoigner de sa démarche auprès d'autres producteurs. Sa motivation personnelle est de pouvoir convaincre autour de lui des intérêts des aménagements de son parcours, par le biais d'éléments tangibles. En ce sens, l'évaluation Bouquet pourra lui être utile.

4. Conclusion

La méthode Bouquet permet aujourd'hui aux éleveurs d'avoir une vision systémique des différents services générés par leurs parcours de volailles. Cet état des lieux leur servira de base de réflexion pour faire progresser leur outil de production, en accord avec leurs contraintes et aspirations propres tout en répondant aux attentes sociétales.

La méthode Bouquet est en cours de déploiement à l'échelle nationale. Un groupe de conseillers et techniciens de différentes régions a été formé à l'utilisation de la méthode Bouquet afin qu'ils puissent la mettre en pratique chez des éleveurs. Un bilan sera fait en fin d'année 2021.

En parallèle, un panel de 20 producteurs désireux d'appliquer la méthode Bouquet sur leur site de production a été constitué en Nouvelle-Aquitaine. Les résultats serviront de base à la mise en place de plans d'action concrets et adaptés sur leur site, dans le cadre d'ateliers d'appui technique collectif.

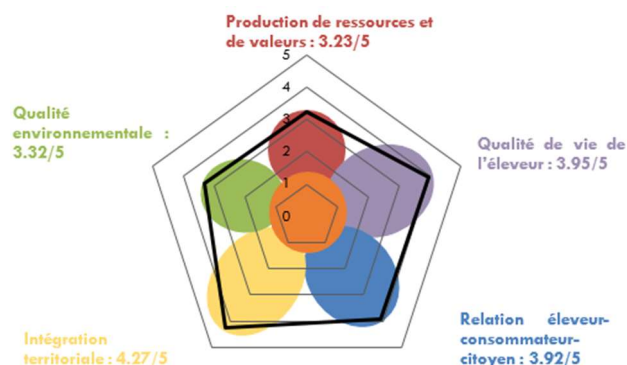


Figure 4 : Représentation sous forme de radar des services générés par un atelier de production de poulets de chair en agriculture biologique

Ces différentes démarches permettront d'assurer un déploiement efficace sur le terrain de la méthode Bouquet, et de créer une dynamique autour de l'aménagement des parcours de volailles.

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des collaborateurs ayant participé à la création de la méthode Bouquet dont les partenaires du projet Bouquet (ACTA, AFAF, AGROOF, APESA, AP32, CEPSE, CA72, ITAB, INRAE, ITAVI, SYNALAF) ainsi que Christian Bockstaller (INRAE), Léa Veuillen (AFAF) et Eva Galano (stagiaire de l'Université Jean Moulin Lyon 3) et tous les éleveurs, les lycées agricoles (Nature, Sardières, et Sabres), et stations expérimentales (INRAE UE EASM, Le Magneraud et UE PFG, Artigueres) où la méthode a été testée.

Références bibliographiques

- Bijja M., Arroyo J., Lavigne F., Dubois J-P. Fortun L., Lamothe L., 2017 INRA Prod. Anim., 2017, 30 (3), 241-254.
- Blondeau P., 2001. ESO Travaux et Documents, (15), 7-17.
- Bonaudo T., Lossouarn J., Magdelaine P., 2009. JRA, (8), 74-81.
- Delanoue E., Dockes A-C., Chouteau A., Philibert A., Magdelaine P., Roguet C. 2017. JRP, (49), 295-300.
- Dumont B., Ryschawy J., Duru M., Denoit M., Delaby L., Dourmad J-Y., Meda B., Vollet D., Sabatier R., 2017 INRA Prod. Anim., (30), 407-422.
- Germain K., 2014. Innov. Agro., (40), 125-132.
- Guéméné D., Germain K., Aubert C., Bouvarel I., Cabaret J., Chapuis H., Corson M., Jondreville C., Juin H., Lessire M., Lubac S., Magdelaine P., Leroyer J. 2009. Inra Prod. Anim., 2009, (22), 161-178.
- Joseph, J.L. et Marmier D. 2018. Les signes officiels de l'origine et de la qualité (SIQO). Paris : CESE, (Journal officiel).
- Lubac S., Senecaille M., Sperandio D., Desquennes A., Arnoult C., Faure J.M., Chauve C., Barroux D., Mirabito L., 2003. Sci. Tech. Avi., (45), 14-23.
- Lubac S., Roinsard A., Dartois S., Pourteau M., Beral C., Germain K., Bourgade E., Guillet P., 2014. Tema, (31), 4-11.
- MAAF 2021 : Déclaration des surfaces d'intérêt écologique (SIE) [https://www2.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/pdf/tas/2021/Dossier-PAC-2021_notice_SIE.pdf]
- MAAF 2017 : initiative 4 pour 1000 [<https://agriculture.gouv.fr/enrichir-les-sols-avec-linitiative-4-pour-1000>]
- MAAF, Centre d'Etudes et Prospectives. 2012 Analyse n°37 [http://www.agroforesterie.fr/documents/analyse_agroforesterie_CEP_Mapraat.pdf]
- Méda B., Dupuy L., Dumont B., Hercule J., 2019. JRA-JRPFG, (13), 330-338.
- Méda B., Flécharde C.R., Germain K., Robin P., Walter C., Hassouna H., 2012. Biogeosci., (9), 1493-1508.
- Michel, P. 2018. « La qualité est devenue le critère d'achat numéro un pour 95% des Français ». Dans : Neomag [<https://www.neomag.fr/article/8320/la-qualite-est-devenue-le-critere-d-achat-numero-un-pour-95-des-francais>]
- Potts S., Imperatriz-Fonseca V., Ngo T., Aizen M., Biesmeijer J., Breeze T., Dicks L., Garibaldi L., Hill R., Settele J., Vanbergen A., 2016. Rapport IPBES, 30 p.
- Promhaies, 2006. Source de production. [<http://www.promhaies.net/association/pourquoiplanter/fonctions-de-production,693/>].
- Règlement d'exécution (UE) No 505/2012 DE LA COMMISSION du 14 juin 2012 modifiant et rectifiant le règlement (CE) no 889/2008 portant sur les modalités d'application du règlement (CE) no 834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques
- Robin N., Rigou L., Castaing J., 2002. JRPFG, (5), 232- 236.
- Ruetsch, O. 2015. « Synthèse "Les emplois liés à l'élevage français" ». Dans : GIS Elevages Demain [<https://www.gis-elevages-demain.org/Actions-thematiques/Emplois-lies-a-l-elevage/Synthese-Les-emplois-lies-a-l-elevage-francais>]

The Bouquet method : an evaluation tool of services brought by a free range poultry unit

In free range poultry production, the management of the outdoor run is firstly designed to provide comfort to the animals. However, other services can be provided, such as improvement in income, connection with the territory, or carbon storage and maintenance of biodiversity. In order to better take them into account, these services need to be identified and measured, which will allow a better reasoning of the management of the outdoor run.

Developed by a group of experts, the service evaluation method, known as the Bouquet method, built for a free range production unit, was discussed and adjusted with representatives of its potential users (farmers, technicians, advisers, etc.) in three poultry production regions of France (West, South-East and South-West). 29 indicators and 13 services divided into 5 categories have been defined. The assessment of half a day takes place through three steps: mapping with an aerial picture of the site, interview with the farmer and measurements on the outdoor run studied. The data is then entered into a calculator which assigns a score to each service and allows an overall representation of the results by category of services. The analysis of these results allows the farmer to have a reflective look at the management and development of his outdoor run, to establish a dialogue between the farmer and his adviser, and to discuss of an appropriate action plan according to the constraints and aspirations of the farmer.